EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14

L'an deux mil vingt, le **dix-huit juin**, le Conseil Municipal de la commune de MAZION dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Le Maire, Maryse CHASSELOUP.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 11 juin 2020.

<u>Présents</u>: Mmes CHASSELOUP, COUDERC, FAUCONNIER, KLEBANOWSKI, LEBLANC, PLAITANT, DERATHÉ

MM BOURDEAU, SICAUD, SEBERT, GRENIER, DELSOL, DUBANT,

FAUGERE

Absent/excusé: M. SOULIVET

Secrétaire de séance : Mme COUDERC

COMPTE RENDU

COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Madame le Maire informe les Conseillers que pour une commune de moins de 3 500 habitants, cette commission doit comprendre le maire, président, et trois membres du conseil municipal, ainsi que des suppléants en nombre égal. (Article 22 du Code des Marchés Publics).

Le Conseil Municipal, procède à la désignation des délégués à la Commission d'Appel d'Offre :

Maire: Mme CHASSELOUP Maryse

Titulaires : M. SICAUD Éric Suppléants : Mme FAUCONNIER Catherine

M. BOURDEAU Alain M. FAUGÈRE Gérard Mme COUDERC Michèle M. DUBANT Jacques

COMMISSION SCOLAIRE

Le Conseil Municipal installé le 25 mai 2020, il a été procédé à la désignation des délégués à la Commission Scolaire à cette même séance.

Pour mémoire :

➤ Présidente : Mme CHASSELOUP Maryse

➤ Vice-président : M. Éric SICAUD

> Titulaires : M. Jérôme SEBERT

Mme Chantal KLEBANOWSKI

Il convient de rajouter un suppléant à cette Commission : **Mme LEBLANC Samira** propose sa candidature, **votée à l'unanimité** par l'assemblée.

CCE: NOMINATION DES DÉLÉGUÉS REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal étant installé, doit procéder à la désignation des délégués Titulaires et suppléants des Commissions du Conseil Communautaire :

Les délégués se répartissent ainsi :

COMMISSIONS	TITULAIRES	SUPPLÉANTS	
Finances	Maryse CHASSELOUP	Michèle COUDERC	
Emploi, économie et formation	Michèle COUDERC	Maryse CHASSELOUP	
Eau-assainissement-environnement	Gérard FAUGÈRE	Catherine FAUCONNIER	
Service technique - Voirie -	Gérard FAUGÈRE	Éric SICAUD	
Centre Technique Intercommunal	Didier GRENIER	Alain BOURDEAU	
Social	Maryse CHASSELOUP	Michèle COUDERC	
Tourisme	Catherine FAUCONNIER	Michel DELSOL	
Habitat et urbanisme	Alain BOURDEAU	Didier GRENIER	
Enfance, jeunesse, famille	Samira LEBLANC	Cindy PLAITANT	

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ AU S.D.E.E.G.

En tant qu'adhérent à notre syndicat, le Syndicat d'Electrification de la Gironde nous informe que l'Assemblée Délibérante de Mazion doit désigner 1 délégué au sein du Comité Syndical du SDEEG.

Comme le dispose l'article L.5711-11 du CGCT, pour l'élection du délégué, le choix doit porter uniquement sur les membres de cette instance.

Le délégué est élu au scrutin à la majorité absolue et il n'est pas possible de désigner de délégué suppléant.

Un même délégué ne peut représenter qu'une collectivité.

Le Conseil Municipal, procède à la désignation du délégué au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde :

<u>Titulaires</u>: M. GRENIER Didier

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (C.C.I.D.)

Le Conseil Municipal étant installé depuis le 25 mai 2020 doit procéder, à la demande de Monsieur le directeur des Services Fiscaux, à l'établissement d'une liste de contribuables comportant douze noms pour les membres titulaires et douze noms pour les membres suppléants parmi lesquels seront désignés les six membres titulaires et six membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs ;

La désignation des commissaires doit intervenir dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux ;

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, les membres sont proposés comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS		
Maryse CHASSELOUP	Chantal KLÉBANOWSKI		
Éric SICAUD	Jérôme SEBERT		
Michèle COUDERC	Jacques DUBANT		
Alain BOURDEAU	Jean-Pierre DARTIER		
Nicole LOPEZ	Michel DELSOL		
Didier GRENIER	Jean-Luc CHASSELOUP		
AUCHÉ Bernard (hors commune)	Stéphane HEURLIER		
Philippe CHASSELOUP (hors commune)	Christian BERGERON (hors commune)		
Céline DUBANT	Thierry LEBLANC		
Marie DERATHÉ	Pierre-Charles DARTIER		

PRIME EXCEPTIONNELLE COVID-19

Madame le Maire informe l'assemblée que le Décret n°2020-570 du 14 mai 2020 paru au Journal Officiel, offre la possibilité aux employeurs de l'Etat et des collectivités territoriales de verser une prime exceptionnelle aux personnels (agents titulaires ou contractuels) ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19 pour assurer la continuité des services publics.

L'entrée en vigueur de cette prime est fixée le 16 mai 2020.

Son montant est déterminé par l'employeur dans la limite d'un plafond fixé à 1 000.00 €.

Cette prime exceptionnelle est exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu.

Après débat, le Conseil décide à l'unanimité le versement de cette prime à trois Adjoints Techniques. Elle est ainsi répartie :

- ➤ 1 000.00 € pour M. Alain MOURGUES (à plein temps).
- > 500.00 € pour M. Marcel WATHELET (à mi-temps).
- ➤ 150.00 € pour Mme Sylvia POURRESY (à temps partiel à l'école d'Eyrans), offerts par la commune d'Eyrans, à qui nous le facturerons en fin d'année.

Les crédits correspondants à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées sont inscrits au budget de la collectivité.

<u>SUBVENTION DE L'ÉTAT POUR LA PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DES ACHATS DE MASQUES</u>

Depuis le début de la crise sanitaire, l'Etat et les collectivités territoriales ont procédé à la diffusion très large d'équipements de protection individuels.

L'Etat a décidé de soutenir les collectivités pour l'achat de masques destinés aux populations qui ne bénéficient pas de masque fourni par leur employeur ou une structure publique.

Ainsi, il a décidé de contribuer à cet effort en prenant en charge 50 % du coût des masques achetés à compter du 13 avril 2020, date de l'annonce d'un déconfinement prévisionnel à compter du 11 mai 2020, et ce jusqu'au 1^{er} juin, dans la limite d'un prix de référence.

Le remboursement s'effectue sur la base du prix (TTC) d'achat réel des masques par les collectivités, dans la limite :

- ✓ de 84 centimes (TTC) pour les masques à usage unique
- ✓ de 2 Euros (TTC) pour les masques à usage réutilisables.

La contribution de l'Etat ne concerne que la part du prix restant à la charge de la collectivité, déduction faite des financements déjà apportés par ailleurs.

Madame le Maire rappelle aux Conseillers que la mairie a acheté 1 610 masques pour un montant total de 2003.00 € (TTC), et demande à l'assemblée de lui accorder la possibilité de demander cette participation à l'Etat.

Le Conseil municipal vote cette proposition à l'unanimité.

<u>DEMANDE DE SUBVENTION : FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE A L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES (F.D.A.E.C.)</u>

Madame le Maire fait part aux conseillers municipaux des modalités d'attribution du Fonds **D**épartemental d'Aide à l'Equipement des Communes (F.D.A.E.C.) décidées par le Conseil Départemental au cours du vote du Budget Primitif 2020.

La réunion du 14 mai 2020, présidée par M. Xavier LORIAUD, Conseiller Départemental, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 8 807.00 €.

Le taux de financement du F.D.A.E.C. est calculé sur le coût HT de l'opération et ne peut dépasser 80% de ce coût. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

• de réaliser en 2020, les opérations suivantes :

- Acquisition d'un frigo pour la salle des fêtes	538.33 € HT
- Acquisition d'un défibrillateur extérieur	1 485.90 € HT
- Acquisition d'ordinateurs pour la mairie	1 679.17 € HT
- Acquisition d'un frigo pour la mairie	288.33 € HT
- Acquisition d'un lave-vaisselle pour la cantine	521.67 € HT
- Achat d'un enrouleur et compresseur	476.50 € HT
- Motorisation du portail de l'atelier	1 837.89 € HT
- Pose de 10 prises sur les candélabres (éclairage public)	2 086.50 € HT
- Installation chauffage cantine et garderie	<u>2 270.30 € HT</u>
TOTAL:	11 184.59 € HT
	(13 150.27 € TTC)

- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de : 8 807,00 €.
- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement de : 4 343.27 €

<u>DEMANDE DE SUBVENTION F.E.M.R.E.B. (Éclairage Public)</u>

Le Conseil municipal **décide à l'unanimité** de remplacer en 2020 **17 lampadaires vétustes** de l'éclairage public. Il s'agit des foyers vétustes situés :

- ✓ Au Bourg (8)
- ✓ A Biraud (5)
- ✓ Aux Gorces (2)

✓ A La Cafouche (1)

Le montant total de l'opération est de : 9 276.90 € TTC (subventionnable).

L'assemblée charge Madame le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Blayais (S.D.E.E.G.) pour demander une subvention de 35 % dans le cadre du FEMREB.

Le plan de financement sera le suivant :

- Part restant à la charge de la commune5 024.93 €

Le Conseil **approuve à l'unanimité** cette demande.

DEMANDE DE SUBVENTION : FONDS DE CONCOURS (CCE)

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que, dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal adopté par la C.C.E., a été instauré le principe du Fonds de Concours afin de participer au financement des dépenses d'investissement de la commune. Cette participation ne peut excéder la part autofinancée de la commune hors subvention, ni la règle de 80 % de financement public lorsqu'il est cumulé à d'autres subventions.

Il convient désormais de retenir quelles dépenses d'investissement seront portées au dossier de demande de subvention « Fonds de Concours » pour l'exercice 2020.

Sont proposées les dépenses suivantes :

	Dépenses	Recettes		
Intitulé de l'opération	Montant HT	Montant Subventionné	Fonds de Concours	Auto financement
Achat d'une sono pour la Salle des fêtes	2 391.50 €	0,00 €	1 195.75 €	1 674.05 €
Climatisation de la salle du Conseil (mairie)	4 602.51 €	0,00 €	2 301.26 €	3 068.35 €
Climatisation de la Salle des fêtes	19 530.48 €	0,00 €	9 765.24 €	13 005.82 €
Chaudière de l'école	4 080.00 €	0,00 €	2 040.00 €	2 720.00 €
TOTAUX HT	30 604,25 €	0,00 €	15 302,25 €	20 468,22 €

Il conviendra de réfléchir à des dépenses complémentaires d'investissement, lors d'une prochaine réunion du Conseil municipal.

Le montant maximum de la subvention étant de 23 000.00 € (50 % de la dépense totale d'investissements), il faudrait prévoir au minimum 46 000.00 € de dépenses d'investissement.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE:

Madame le Maire expose au Conseil municipal le projet de budget pour l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré et examiné le projet par articles et par chapitres, le Conseil Municipal arrête le Budget primitif (14 voix) de la façon suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT:

SECTION INVESTISSEMENT:

VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de budget pour l'exercice 2020. Après en avoir délibéré et examiné le projet par articles et par chapitres le Conseil Municipal (14 voix) arrête le Budget primitif de la façon suivante :

SECTION D'EXPLOITATION:

SECTION INVESTISSEMENT:

Madame le Maire précise qu'il sera possible de diminuer les taxes d'assainissement.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Madame le Maire fait lecture d'un courrier de la CCE qui remercie les participants de la commune à la fabrication de masques.
- ❖ De nombreux masques ont été offerts par le Conseil Départemental et par Bordeaux Métropole. Madame le Maire a fait envoyer un courrier de remerciements.
- ❖ Le montant demandé pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (**D.E.T.R.**) est de **5 413.08** € **pour 2020** (Subvention qui participe à l'extension de l'aire de jeux) a été accordé.
- ❖ Madame le Maire présente la composition de la Communauté de Communes de l'Estuaire, à savoir un Président (Mme Lydia HÉRAUD remplace M. Philippe PLISSON) et 7 Vice-Présidents.
- ❖ Le problème de stationnement des locataires des « Roseaux » est traité. Deux courriers ont été envoyés aux locataires et au Propriétaire. En contrepartie, ils ont demandé un entretien du terrain de M. DIVANE, situé à l'arrière de la propriété. Monsieur MENANTEAU doit effectuer le fauchage prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Prochain conseil municipal: 20 Juillet 2020